

Var Matin - 08/01/2020

La maraude « symbolique » du préfet du Var à Toulon et Hyères



Hier soir, le préfet du Var est allé à la rencontre de ce retraité à la rue, suivi depuis des années par l'équipe mobile précarité-santé, et pour lequel une demande de mise sous protection est en cours. (Photo Laurent Martinat)

« Symbolique » : c'est ainsi que le préfet du Var, Jean-Luc Videlaine, accompagné d'Arnaud Pouly, directeur départemental de la cohésion sociale, a qualifié sa présence, hier soir, à la halte Sainte-Musse à Toulon. Elle était le point de départ de la maraude quotidienne, sur tout le territoire de la métropole, de l'équipe mobile précarité-santé de l'association « Promo soins-UDV ».

À travers cette veille sanitaire et sociale de 10 h à 23 h et assurée, hier soir, par un infirmier détaché du CHITS (centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne), et un éducateur spécialisé, le représentant de l'État rendait ainsi hommage à tous les bénévoles « œuvrant tous les soirs auprès de ce public fragilisé à la rue » dont le nombre ne faiblit pas. Si aucun chiffre n'a été communiqué, les données futures du nouvel observatoire social devraient permettre de mieux cerner les profils de ces personnes en souffrance. L'équipe qui intervient 6 jours sur 7 a vu sa maraude renforcée depuis un an, les dimanches et jours fériés, grâce une aide de l'État à hauteur de 30 000 euros. Le préfet, avant de participer à la maraude, rappelait ainsi la particularité varoise « de mettre à l'abri toutes les personnes dès que les températures deviennent négatives ». Cet hiver, l'ouverture, début novembre à Hyères, dans un centre de vacances d'EDF, d'une trentaine de places, jusqu'à la fin mars, pour l'ensemble de la métropole, a renforcé le dispositif d'hébergement d'urgence. Plus difficile, en revanche, est le placement des animaux des sans-abri soucieux de ne pas s'en séparer. « Une problématique », prise en compte par l'État qui a renforcé, cette année, son aide pour fournir aux associations des kits vétérinaires, en plus des duvets et des produits d'hygiène.

C.P.